

Ma fiche

Web

Titre : Mettre son site en conformité avec le RGPD

 Pourquoi le RGPD te concerne ?

Dès que tu collectes des données personnelles sur ton site (ex : nom, prénom, email, via un formulaire ou une inscription à la newsletter), tu es concernée par le RGPD.

Cela montre que tu respectes la vie privée de tes visiteurs et renforce la confiance. Et c'est aussi une obligation légale !

Les 4 éléments indispensables à prévoir :

1. Une politique de confidentialité claire et accessible

- Crée une page « Politique de confidentialité »
- Explique quelles données tu collectes, pourquoi, combien de temps tu les gardes et avec qui elles sont partagées (si c'est le cas)
- Indique les droits des utilisateurs (accès, rectification, suppression)

2. Un bandeau de cookies conforme

- Il doit apparaître lors de la première visite sur ton site
- Il doit permettre d'accepter ou refuser les cookies non essentiels
- Outil recommandé : Complianz, Axeptio, Tarteaucitron ou Cookiebot (version gratuite disponible)

3. Des formulaires conformes

- Affiche une case à cocher (non pré-cochée) pour recueillir le consentement explicite
- Ajoute un lien vers la politique de confidentialité
- Exemple à copier-coller sous ton formulaire :

"En soumettant ce formulaire, j'accepte que mes données soient utilisées pour répondre à ma demande. En savoir plus dans la [Politique de confidentialité]."

4. Une adresse de contact pour les demandes de données

- Indique une adresse email où les utilisateurs peuvent exercer leurs droits

Des outils utiles pour t'aider

- [Privacy Policy Generator](#) ou [Donnéespersonnelles.fr](#) pour créer ta politique de confidentialité
- [Axeptio](#), [Cookiebot](#), [Tarteaucitron](#) Complianz pour gérer les cookies

Conclusion

Tu n'as pas besoin d'être experte en droit. Le plus important, c'est d'être transparente avec tes visiteurs et de faire au mieux pour respecter leurs données. Chaque petit pas vers la conformité est une avancée professionnelle et un gage de sérieux pour ton activité